



Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario

Tribunal d'appel de l'aménagement local

655, rue Bay, suite 1500, Toronto (ON) M5G 1E5

Tél. : 416 212-6349 | 1 866 448-2248

Site web : olt.gov.on.ca

Formulaire de demande de qualité de partie

Si vous demandez la qualité de partie, le présent formulaire doit être remis au Tribunal et à toutes les parties au moins dix jours avant la première audience. Veuillez vous adresser au coordonnateur des cas responsable afin de vérifier les coordonnées pertinentes des parties. ([E-Statut](#)) Une copie papier du formulaire doit également être remise au membre du Tribunal à l'audience.

Important: Le présent formulaire est uniquement une demande écrite de qualité de partie. Le membre président du Tribunal l'examinera lors de l'audience.

Date de la demande (aaaa/mm/jj) :

Renseignements sur la cause

Numéro de cause du TAAL :

Date de la conférence de gestion de la cause ou de l'audience (aaaa/mm/jj) :

Coordonnées

Nom de famille :

Prénom :

Nom de l'entreprise :

Numéro de téléphone :

Adresse de courriel :

Coordonnées du représentant (s'il y a lieu)

Nom de famille :

Prénom :

Nom de l'entreprise :

Numéro de téléphone :

Adresse de courriel :

J'atteste avoir été autorisé par écrit à agir en qualité de représentant, et je reconnais que je pourrais être appelé à produire cette autorisation en tout temps.

Renseignements sur la demande de qualité de partie

Dans l'espace ci-dessous, veuillez décrire votre intérêt dans cet appel et expliquer en quoi votre participation aiderait le Tribunal à résoudre le litige. Vous pouvez également fournir des documents ou des pièces jointes pour étayer votre demande.

Notes:

1. Veuillez consulter les règles 8.1 et 8.3 des [Règles de pratique et de procédure](#) du Tribunal au sujet du rôle et des obligations d'une partie et de la participation d'une personne qui n'est pas une partie appelante à l'instance.
2. Le Tribunal envoie toute sa correspondance aux parties et aux participants par voie électronique.
3. Les renseignements personnels ou les documents demandés dans le présent formulaire sont recueillis aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990, chap. P.13, et de la *Loi de 2017 sur le Tribunal d'appel de l'aménagement local*. Tous les renseignements recueillis sont versés au dossier du TAAL et font partie du dossier public sur cette instance.